

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 19 juillet 2022

Convocation : 13 juillet 2022 Date d'affichage : 13 juillet 2022

Les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-deux, le mardi dix-neuf juillet à vingt heures à Dompierre-les-Ormes - salle des fêtes, sous la Présidence de M. Thierry IGONNET, 1^{er} Vice-Président, pour le Président empêché.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON Mme Séverine DEBIEMME
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	Mme Béatrice AUFRANT
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET Mme Nathalie LAPALUS
Commune de MONTMELARD	Mme Laure FLEURY
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA Mme Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	Mme Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Éric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 23

Absents excusés : M. Hervé JOSEPH (Germolles sur Grosne), M. Patrick CAGNIN (Matour), M. Jean PIEBOURG (Navour sur Grosne)

Pouvoirs : M. Patrick CAGNIN à Mme Nathalie LAPALUS

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Jean-Noël BERNARD

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

Gilles PARDON (Saint-Léger-sous-la-Bussière) - Michèle DORIN (Saint-Pierre-le-Vieux) - Maud GAND (Saint Point) - Laurence GUILLOUX (Trambly)

**Candidature à l'appel à projet « Osons la santé
environnementale dans nos politiques territoriales » 2022**

REÇU EN PRÉFECTURE

le 28/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20220719-2022_43-DE

DELIB 2022-43

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu 3^e Plan régional santé environnement 2017-2021, s'appuyant sur la priorité donnée par le PNSE3,

Le Vice-Président Cédric GRANDPERRET propose que la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier réponde à l'appel à projet « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales » (édition 2022) porté en partenariat par l'ARS, la Région, la DREAL et l'ADEME.

Ce dernier vise le développement de projets favorables à la santé environnementale dans les territoires, santé environnementale étant entendu comme l'ensemble des impacts liés à la qualité de l'environnement sur la santé humaine.

Il s'agit pour la Communauté de communes d'obtenir des financements en vue de mener des actions de sensibilisation permettant aux enfants et aux personnes âgées du territoire d'accéder à une alimentation plus locale, saine et biologique.

Le 4 juillet dernier, un pré-projet a été présenté à l'ARS, la Région, la DREAL et l'ADEME. Il a reçu un avis favorable pour le dépôt d'un dossier de candidature officiel à finaliser pour le 5 septembre 2022.

Le coût total de l'action s'élève à environ 15 000 € TTC et le montant de la subvention sollicitée est de 10 500 € soit 70 % d'aide.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la candidature à l'appel à projet « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales » 2022,

➤ **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal 2022 en section de fonctionnement, article 74788,

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout document et pièces administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Pour le Président,
Vice-Président



Thierry IGONNET

REÇU EN PREFECTURE

le 28/07/2022

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2022-43